

Communiqué des commissaires Communique of the Commissaires panel

49ème Tour du Limousin

Du 16/08/16 au 19/08/16

Communique N°2 (étape/Stage : Dun-le-Palestel / Auzances)

Art. 12.1.040 - 19.2.2

Abri ou prise de sillage prolongé derrière un véhicule

Dossard 135 - GERARD Arnaud - Fortuneo Vital Concept - FRA19841006

Dossard 137 - TRONET Steven - Fortuneo Vital Concept - FRA19861014

Amende de 50CHF et 20" de pénalité chacun.

DS de Fortuneo Vital Concept - LEPROUX Denis - FRA19641216

Amende de 200CHF par infraction soit 400CHF

Art. 12.1.040 - 28

Non-respect des instructions des commissaires

DS de Fortuneo Vital Concept - LEPROUX Denis - FRA19641216

Amende de 200CHF et rétrogradation du véhicule à la dernière place pour la 3ème étape.

Avertissement

Non respect des consignes des commissaires au véhicule du médecin.

Rappel

A toutes les équipes : le ravitaillement est interdit proche des classements

Le jury des commissaires

Epreuve organisée par : Tour du Limousin Organisation

Imprimé à / print at : 17:38:48